

VILLE de MAISONS-LAFFITTE
78605 Cedex - Yvelines

Affichage le 20 décembre 2023

N°431/2023

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A CHARLES-PHILIPPE
MOURGUES
CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de Maisons-Laffitte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2122-18 ;

CONSIDERANT les délégations de pouvoir et de signature données à chacun des adjoints du Maire, il est nécessaire d'envisager, qu'en leur absence ou en cas d'empêchement, une délégation soit donnée à un Conseiller municipal ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à Charles-Philippe MOURGUES, Conseiller Municipal, pour assurer les fonctions d'Officier d'Etat Civil, pour la célébration du mariage :

Le vendredi 22 décembre 2023 à 14h30 : Mariage M.ADJIWANDOU Koffi et Mme HOUNNON Estelle

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Procureure de la République et à Charles-Philippe MOURGUES.

Fait à Maisons-Laffitte, le 18/12/2023.



Le Maire

Jacques MYARD